



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Membre de
l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50

libre.pensee@fnlp.fr - <https://www.fnlp.fr>

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

La Libre Pensée vient de remporter une nouvelle victoire ! Dura lex, sed lex

La **Cour d'Appel de Bordeaux** vient de confirmer la décision de **Première instance Administrative de Poitiers** : la statue de la dénommée « *Vierge Marie* » à la Flotte-en-Ré (17) n'a rien à faire sur un emplacement public. Elle est priée de rentrer chez elle, avec ou sans sa valise en carton. Le Maire est condamné à la déplacer vers un emplacement privé. Ainsi le veut la **Loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat**.

Venue de **Palestine**, cette migrante doit rentrer d'où elle vient. N'est-ce pas votre politique, **madame Le Pen**, **monsieur Zemmour** et **monsieur Escada** ? Pourquoi deux poids deux mesures ? Pourquoi devrait-elle rester et les pauvres gens d'immigrés qui se sauvent de pays en ruines, bombardés, pillés pour sauver leur vie et celles de leurs familles, devraient partir ou mourir noyés en Méditerranée ?

Si le Maire, pour céder aux exigences de l'extrême-droite (**Eric Zemmour**) et des catholiques traditionnalistes (**Civitas**), entend se pourvoir au **Conseil d'Etat**, il sera à nouveau débouté. A la fin de toutes ces billevesées gesticulatoires, il devra rendre des comptes sur l'utilisation des fonds publics de sa commune pour financer une violation de la légalité républicaine. Cet argent des honoraires d'avocats auraient été bien plus utiles pour satisfaire les besoins de la population, plutôt que pour satisfaire les lubies cléricales et fantasmatiques d'un **Agenouilliste**.

Vierge de La Flotte-en-Ré : tous les réactionnaires pleurent sur son sort

Sur un ton de fausse neutralité, la feuille électronique **42 MAG**, dont la qualité des articles n'a d'égale que son indigence intellectuelle (avoir « [...] *toujours quelque chose à raconter à [ses] amis ou à partager* »)-, revient sur la présence illégale, après la destruction de l'original, d'une réplique de la « *statue de la Vierge* » sur un emplacement public de la commune de **La Flotte-en-Ré**, et ce un mois et demi après la lecture de l'arrêt du 12 janvier 2023 par lequel la **Cour administrative d'Appel de Bordeaux** a confirmé le jugement du **Tribunal administratif de Poitiers** du 3 mars 2022 exigeant du maire le retrait de cet emblème religieux du domaine public. Le caillou qu'a introduit le juge dans la sandale du Légionnaire de **42 MAG** provoque chez lui une muette, mais lancinante et vive douleur.

Précisons d'abord que cette publication n'a rien d'anodin, en dépit des apparences. Son fondateur,

M. **David Bensoussan**, ne jure que par la pensée de M. **Jean-Claude Michéa**, agrégé de philosophie qui se réclame un peu abusivement – c’est un euphémisme - de **Georges Orwell**, membre du **Parti ouvrier d’unification marxiste** (POUM) à Barcelone pendant la Guerre civile espagnole, de **l’Independent Labor Party** (ILP) à Londres dans les années 1930 et partisan de la **Séparation des Églises et de l’État**. En effet, membre de la galaxie néo-réactionnaire qui comprend notamment MM. **Alain Finkielkraut**, **Michel Onfray** et **Luc Ferry**, M. **Jean-Claude Michéa**, qui invoque sa fidélité au prolétariat pour mieux fustiger le mouvement ouvrier, se définit comme un « *anarchiste réactionnaire* », ce qui le rend éminemment sympathique aux cercles identitaires : M. **Alain Soral** l’admire tandis que Mme **Marine Le Pen** le regarde comme un « *philosophe fulgurant* ». À l’opposé, la philosophe spécialiste de **Marx**, Mme **Isabelle Garo**, voit en lui un produit de la « *crise de la gauche [...] qui participe au brouillage des repères.* »

Indiquons ensuite que l’article de M. **David Bensoussan** présente un intérêt non pas tant pour ce qu’il dit, c’est-à-dire pratiquement rien d’important, que pour ce qu’il ne signale pas.

Voyons d’abord quand même ce qu’il dit. Outre que dans un réflexe inconscient il utilise l’imparfait au lieu du présent de l’indicatif pour évoquer l’interdiction d’élever des emblèmes religieux sur des emplacements publics, prévue par **l’article 28 de la loi du 9 décembre 1905** concernant la **Séparation des Églises et de l’État**, l’auteur relève que « *la Cour d’appel a noté que le village "n’avait pas l’intention d’exprimer une préférence religieuse en l’installant en 2020", mais ajoutant que la Vierge Marie est "une figure importante de la religion chrétienne", ce qui signifie que la statue est d’un caractère religieux.* » C’est une manière indirecte de dédouaner le maire de sa volonté manifeste d’aider le culte romain à envahir l’espace public au détriment de la liberté de conscience.

Examinons maintenant ce qu’il cache. M. **David Bensoussan** se garde bien de révéler à ses lecteurs que le maire a tenté d’égarer la **Cour administrative d’appel de Bordeaux** en affirmant que la parcelle sur laquelle se trouve la copie de la *statue de « la Vierge »* aurait été privée alors qu’elle a été incorporée dans le domaine public en 2013. Il se garde bien de leur signaler que le vœu de guerre qui orne cette statue ne confère pas à celle-ci la qualité d’un monument funéraire comme le soutenait l’édile durant l’instruction, confondant hommage aux défunts et remerciement à *Marie* pour avoir protégé de la mort un père et son fils pendant la guerre.

Il se garde bien, enfin, de leur rappeler que le référendum local tendant à démontrer l’attachement des Rétais à cette représentation de « *la Vierge* » avait lamentablement échoué ni que le dernier rassemblement national, pour le moins confidentiel, des différentes composantes de **l’extrême-droite** avait dégénéré en farce, les partisans de M. **Éric Zemmour**, ancien candidat à l’élection présidentielle prêt à instrumentaliser jusqu’au bout cette affaire pour exister, ayant manifesté un agacement certain devant les membres de **Caritas** à genoux et en prière, à la manière d’une *Thérèse de Lisieux* en transe.

Un conseil : ne lisez pas **42 MAG**, mais plutôt **La Raison**, le mensuel de la **Libre Pensée** où le refus de tous les dogmes préserve du pire et de la bêtise.

Lourdes, le 11 mars 2023